

réserve ne me paraît pas sensée. Pour que ce projet de loi soit efficace, évidemment, certaines dispositions législatives déjà en vigueur devront être bouleversées. La mesure à l'étude a pour résultat concret de placer sous son égide un bon nombre d'autres lois qui touchent les consommateurs et qui relèvent actuellement d'autres ministères. Autrement dit, ce projet de loi protégera tous les consommateurs quand il s'agira d'emballage et d'étiquetage.

Lorsque les représentants du Conseil des pêches et du Conseil des grossistes en viandes ont comparu devant le comité, j'ai su reconnaître qu'ils avaient bien rempli leurs fonctions depuis des années dans le cadre de la législation actuelle et qu'il valait peut-être mieux ne rien y changer. Mais plus j'y réfléchissais, plus j'étais convaincue que la législation actuelle était confuse et déroutante pour les consommateurs et qu'il valait donc mieux qu'une seule loi d'ensemble englobe les différents aspects de l'emballage et de l'étiquetage. Les consommateurs désirent une mesure législative simple et facilement compréhensible plutôt que des règlements appliqués par de multiples ministères.

J'ai écouté les explications du ministre, qui ne semble pas avoir l'intention de supprimer les inspecteurs qui s'occupent actuellement de ce domaine pour les remplacer par d'autres. Le ministre nous a donné l'assurance que les services d'inspection du ministère des Pêches, la Direction de l'inspection des viandes du ministère de l'Agriculture et le troisième ministère dont le nom m'échappe pour le moment...

L'hon. M. Basford: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Mme MacInnis: C'est cela, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—que ces services, dis-je, continueront de fonctionner bien qu'il ait l'intention de les faire travailler conjointement avec ses propres inspecteurs et d'adopter des méthodes d'inspection satisfaisantes pour le public en en augmentant le nombre au besoin. Si c'est le cas—ce que le ministre nous a assuré—c'est une façon de faire intelligente, qui vaut mieux que de supprimer tout le système et d'adopter de nouveaux règlements et de nouvelles méthodes. Bien que certaines modifications soient nécessaires pour fusionner les deux régimes, je suis prête à prendre le risque et à accepter les propositions du ministre.

J'estime également qu'il n'est pas bon de trop se préoccuper de certains règlements existants. Avant toute chose, les consommateurs demandent à être protégés. Ils veulent savoir qu'une mesure législative les protégera, car la législation actuelle ne leur apporte aucune protection. D'après toutes les lettres et instances reçues par l'intermédiaire de la boîte postale 99 et par certains députés, il est évident que le consommateur n'est pas certain d'être assez protégé pour éviter d'être dupé. Il a clairement laissé entendre qu'une nouvelle législation sur l'emballage et l'étiquetage est nécessaire et c'est par là qu'il nous faut commencer.

Le ministre ne prend pas cette mesure sous l'inspiration du moment; le comité des prix lui avait ordonné de le faire il y a des années. Ce qui s'imposait, d'après ce

comité c'était tout d'abord un ministère des affaires des consommateurs et deuxièmement, une mesure législative qui traiterai des divers aspects de ces affaires, notamment de la protection du consommateur en matière d'emballage et d'étiquetage.

L'amendement à l'étude vise à soustraire à l'application de la loi des produits de consommation qui ne font pas l'objet du commerce interprovincial. Permettez-moi de signaler que les consommateurs de nos jours se déplacent très souvent et tiennent à leur sauvegarde à quelque endroit qu'ils se trouvent. Étant donné que les Canadiens voyagent de plus en plus, cette protection doit leur être accordée partout et c'est un fait que le ministre reconnaît, je pense, dans la mesure à l'étude. Il serait donc inopportun de soustraire certains produits à l'application de la mesure législative.

On juge d'une mesure d'après ses règlements, et nous ne les connaissons pas encore. On juge d'une loi d'après sa mise en vigueur et nous ne savons pas encore comment on donnera suite à ce bill lorsqu'il aura force de loi. Mais il y a des cas où il faut courir sa chance. Je suis prête à courir un risque en ce qui concerne cet aspect du bill parce que, je le répète, le consommateur veut être protégé. Jusqu'ici, les consommateurs n'ont pas eu la protection dont ils ont besoin en matière d'emballage et d'étiquetage. Le présent bill, par son caractère protecteur, englobe les divers produits dont les consommateurs ont besoin et protège ces derniers par le même type de mesure législative et assure le même genre de coordination grâce à l'inspection et à la manutention.

C'est pourquoi je ne puis appuyer cet amendement, même si je vois d'un œil sympathique certaines raisons qui ont motivé le motionnaire.

• (4.50 p.m.)

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos de l'honorable représentante qui vient tout juste de parler et j'accueille avec joie sa décision de rejeter l'amendement. J'ai écouté les propos du motionnaire avec quelque étonnement. Je ne comprends réellement pas les critiques de mes amis d'en face, celles qui me sont adressées et celles qu'on adresse à mon ministère, parce que, selon eux, nous proposons des pratiques de consommation et une mesure législative inefficaces; puis, lorsque nous proposons une mesure efficace, ils s'empressent de proposer des amendements qui en détruiraient complètement l'effet.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Basford: C'est, bien sûr, l'effet que produirait l'amendement proposé par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Howe). Son amendement détruirait le projet de loi sur l'emballage et l'étiquetage. L'opposition doit préférer les mesures législatives qui ne présentent en réalité qu'une façade. Nous, de ce gouvernement, n'aimons pas ce genre de législation. Nous rédigeons des mesures législatives qui ont du mordant, comme celle-ci, notamment; puis les députés de l'opposition se lèvent et proposent des amendements qui supprimeraient tout ce mordant. J'ai écouté leurs propos, je les ai regardés et j'ai été fort étonné.